ID: 044-200067635-20241104-11\_2024\_01-AU

# DÉPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE Arrondissement de Nantes

M. Le Président : Jean-Guy CORNU



13, rue des Ajoncs 44190 CLISSON

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS

## Année 2024

Décision du 4 novembre 2024

11.2024-01

### **CULTURE**

Marché sans publicité ni mise en concurrence préalable « achat d'un nouveau TPE pour la billetterie »

VU l'article L. 5211-10 du Code général des collectivités territoriales,

VU l'article R.2122-8 du Code de la Commande Publique,

**VU** la délibération n°26.09.2023-18 du Conseil communautaire en date du 26 septembre 2023 portant délégation d'attributions du Conseil communautaire au Président,

**VU** la séance du Conseil communautaire en date du 21 mai 2024 approuvant les tarifs actualisés des spectacles du Quatrain pour la saison 2024-2025,

Considérant que la saison culturelle 2024-2025 de Clisson Sèvre et Maine Agglo a été validée en Commission Tourisme-Culture du 13 mars 2024,

**Considérant** que pour le bon fonctionnement de l'accueil des spectateurs il convient d'acheter un nouveau TPE pour la billetterie en état de fonctionnement,

**Considérant** que la société Monétique et services, sise 9 rue de Gascogne – 40140 à Soustons, dispose des compétences et garanties requises pour assurer la prestation demandée,

Le Président de la Communauté d'agglomération Clisson Sèvre et Maine Agglo,

#### DÉCIDE

**ARTICLE 1:** de conclure un contrat pour l'achat d'un TPE Desk 5000 WIFI, avec la société Monétique et services, sise 9 rue de Gascogne − 40140 à Soustons pour un montant de 622,96€ HT soit 747,55€ TTC répartis comme suit :

- Desk 5000 WIFI pour un montant de 313€ HT
- PIN PAD Desk 1600 pour un montant de 164,66€ HT
- Maintenance première année et assistance téléphonique 12 mois pour un montant de 60€
- Passerelle IP Année Preludd pour un montant de 71,40€ HT
- Les frais d'expédition pour un montant de 13,90€ HT

**DIT** qu'il sera rendu compte de la présente décision au Conseil communautaire lors de la prochaine séance.

DIT que la présente décision sera adressée à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique.

DIT que la présente décision sera adressée à Monsieur le Comptable public.

« Pour extrait conforme au registre »